

**Conseil Communal**  
**Séance du 19 mars 2012**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;*

*COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;*

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,*

*LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

*GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

La séance est ouverte.

**1. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises d'Assenois, de Rosières et de Vaux-sur-Sûre – Exercice 2010.**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur les comptes des Fabriques d'Eglise d'Assenois, de Rosières et de Vaux-sur-Sûre pour l'exercice 2010. Ceux-ci se présentent comme suit :

<b>Paroisse</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Boni</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
Assenois	23.239,53 €	15.943,22 €	7.296,31€	11.299,35 €
Rosières	21.367,94 €	16.894,22 €	4.473,72 €	15.344,88 €
Vaux-sur-Sûre	94.286,25 €	65.135,17 €	29.151,08 €	8.335,49 €

**2. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises de Bercheux et Houmont – Exercice 2012.**

<b>Fabrique d'Eglise</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
<b>BERCHEUX</b>	30.619,34 €
<b>HOUMONT</b>	1/5 de 8.050,95 = 1.610,18 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ces 2 budgets.

**3. CPAS : Commission locale pour l'énergie : rapport d'activités à destination du Conseil Communal : présentation.**

Le Conseil Communal approuve le rapport d'activité 2011 de la Commission locale pour l'énergie.

Rapport qui est néant comme les années précédentes.

#### **4. Création d'une zone multisports à Cobreville dans le cadre du Programme Sport de Rue : approbation du projet et fixation des conditions du marché.**

*Présentation : Patrick NOTET*

Le Conseil Communal approuve le projet et les conditions du marché de la zone multisports de Cobreville.

Mode de passation du marché : appel d'offres général.

Montant estimé du marché : 338.067,83 € TVA Comprise.

Les subsides vont être sollicités auprès d'Infrasports.

#### **5. Création de plaines de jeux dans les villages de Sûre, Grandru, Remience, Jodenville, Salvacourt et Poisson-Moulin : approbation du projet et fixation des conditions du marché.**

*Présentation : Patrick NOTET*

Le Conseil Communal approuve le projet et les conditions du marché « Création de nouvelles plaines de jeux ».

Mode de passation du marché : appel d'offres général.

Montant estimé du marché : 274.455,23 €, TVA Comprise.

Les subsides vont être sollicités auprès d'Infrasports.

Pour ce qui est des terrains pour lesquels nous ne sommes pas encore propriétaires, nous allons finaliser les dossiers soit d'achat, d'échange ou de bail emphytéotique, et ceux-ci reviendront à un prochain Conseil.

#### **6. Travaux d'agrandissement de la Maison Communale : approbation d'un avenant.**

Pour rappel, travaux attribués à l'entreprise Hons pour la somme de 1.343.824,68 € TVAC.

Il est apparu nécessaire de procéder à des modifications ainsi qu'à des travaux complémentaires, et ce, principalement dans la partie à rénover pour une somme arrêtée à 186.031,69 € TVAC.

Le montant de cet avenant dépasse de plus de 10% le montant d'attribution (13,84% en plus).

Les travaux supplémentaires suivants s'imposaient dans la phase 2 relative à la rénovation de la partie existante, à savoir (exception faite de l'ancien bureau « Collège ») :

- Enlèvement des plafonds existants remplacés par de nouveaux faux-plafonds dans tous les bureaux,
- Enlèvement des revêtements muraux existants par un nouveau plafonnage dans tous les bureaux,
- Enlèvement du revêtement sol existant et remplacement par un nouveau carrelage dans tous les bureaux,
- Modifications des réseaux électriques et informatiques,
- Nouvelle installation de chauffage dans l'ensemble du bâtiment existant (caves comprises) (+/- 44.000 €),
- Remplacement de portes intérieures,
- Placement de fibre de verre et peinture sur tous les murs.

Le Conseil communal approuve cet avenant arrêté à la somme de 186.031,69 € TVAC. La présente décision sera transmise à la tutelle. Nous allons ainsi pouvoir mettre à disposition du personnel communal des bureaux et installations totalement rénovés et pratiques pour les années à venir.

**7. Acquisition d'une cuisine pour le réfectoire de la maison communale : approbation du projet et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve le projet et les conditions du marché visant à l'achat d'une cuisine équipée pour le réfectoire de la maison communale → utile pour le personnel et les réceptions ayant lieu au Conseil communal.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 9.500 € TVA Comprise.

**8. Programme Prioritaire des Travaux à l'Ecole de Nives : approbation du décompte final pour le lot 8 – Menuiseries intérieures.**

Rappel : attribution faite à l'entreprise Horman pour la somme TVAC de 28.659,83 €. Le décompte final s'établit à 32.119,20 € TVAC et dépasse de + de 10% le montant de l'attribution. Le Conseil communal approuve le décompte final fixé à la somme de 32.119,20 € TVAC.

**9. Appel à projets 2011/2012 : Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons : approbation du projet pour le volet "Cinéraire".**

Présentation : Daniel COLLARD

Le projet s'inscrit dans le volet – Axe 1 – volet « cinéraire » avec un taux de subside de 60% du montant des travaux et plafonné à 15.000 €.

Le Conseil communal approuve le formulaire d'introduction du dossier dans l'appel à projets 2012 et on sollicite les subsides.

Pour rappel en 2011, on a été retenu dans le cadre du volet « ossuaire ».

En 2012, on vise la création de cimetières cinéraires dans les cimetières de Nives, Rosières et Morhet.

**10. Embellissement des villages : approbation du règlement provisoire d'octroi de subsides.**

Le Conseil communal approuve, comme en 2011 et toujours en année test, le règlement provisoire d'octroi de subsides.

But de ce projet : embellir, aménager, décorer une rue, un quartier, rendre sa rue, son village plus agréable avec la participation active des citoyens.

Conditions : \* l'aménagement doit être permanent et réutilisable chaque année  
\* les riverains doivent entretenir eux-mêmes  
\* l'action se déroule pendant le printemps et l'été  
\* le nettoyage du matériel a lieu en hiver.

Montant du subside : 500 euros par projet.

Chaque village ou rue principale a le droit de rentrer un projet par an.  
En fonction des 2 années de test, un règlement définitif sera arrêté.

### **11. Octroi d'un subside de 1.000,00 euros à l'ASBL "Studio S".**

Le Conseil communal octroie un subside à l'ASBL « Studio S » pour financer une partie du nouvel émetteur suite à la casse de l'ancien.

Il s'agit d'une ASBL locale qui s'occupe d'une station de radio et qui montre un certain attrait pour de nombreux habitants de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

### **12. Prise de participation à l'intercommunale de Mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) et désignation de 5 délégués.**

Le Conseil Communal approuve la prise de participation à l'IMIO. Cette intercommunale a pour but de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie.

Ceci va remplacer nos applications Commune Plone.

Souscription à une part B d'un montant de 3,71 € et désignation de 5 délégués.

### **13. Approbation du devis Interlux pour le déplacement du compteur électrique BT pour le local de repassage.**

Le Conseil Communal approuve le devis estimatif d'Interlux pour le déplacement et le renforcement du compteur électrique BT pour le local de repassage.

Estimation : 3.507,91€ TVAC.

### **14. Déclaration de possession d'une parcelle pour cause d'utilité publique.**

Procédure déjà appliquée l'année passée pour une parcelle de terre à Nives. Il s'agit ici d'un passage situé à l'arrière de chez J-B. Zéler et qui rejoint la rue du Moulin à Vaux-sur-Sûre. Le Conseil Communal déclare que ce bien a toujours été utilisé par la Commune de Vaux-sur-Sûre et que celle-ci a toujours considéré en être propriétaire. On déclare avoir la possession trentenaire de ces biens.

### **15. Création d'une voirie à Villeroux (lotissement Aubry).**

Requête introduite par André Aubry pour les conjoints Aubry afin d'obtenir l'autorisation de créer une nouvelle voirie dans le cadre d'un lotissement à Villeroux.

Le Conseil Communal autorise la création d'une voirie. L'ensemble des frais sont à charge des demandeurs.

**HUIS CLOS**

**La séance est levée.**